

25ème Rallye National Vosgien



Bertrand Pierrat vainqueur 2009

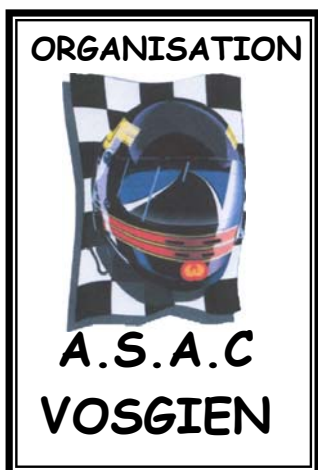
17/18/19 Septembre 2010

REGLEMENT

**coupe de France
des Rallyes**



Engagements
N.P.E.A
acceptés



**25^{ème} RALLYE
NATIONAL VOSGIEN
17 . 18 . 19 SEPTEMBRE 2010**

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME & HORAIRE DE L'EPREUVE

Parution du règlement :	Le 16/08/2010
Ouverture des engagements :	Le 16/08/2010
Clôture des engagements :	Le 06/09/2010 à minuit
Parution du road book :	Disponible chez AUTO RACING DIFFUSION à St Nabord à partir du 11/09/2010 de 9 h 00 jusqu'à 12 h 00 et de 13 h 30 à 20 h 00
Dates et heures des reconnaissances :	Le 11/09/10 de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 22 h 00 Le 12/09/10 de 14 h 00 à 19 h 00 Le 17/09/10 de 9 h 00 à 16 h 00
Vérifications des documents :	Le 17/09/2010 de 16 h 30 à 21 h 00 à la salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont
Vérifications des voitures :	Le 17/09/2009 de 16 h 45 à 21 h 15 au Garage des Grands Moulins Renault à St Etienne les Remiremont
1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs :	Le 17/09/2010 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont
Publication des équipages admis au départ :	Le 18/09/2010 à 8 h 00
Briefing des pilotes :	Le 18/09/2010 à 8 h 30 à la salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont
Départ de la 1^{ère} voiture du parc fermé :	Le 18/09/2010 à 9 h 00 à la salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont
Arrivée de la 1^{ère} voiture du parc fermé :	Le 18/09/2010 à 18 h 53 à la salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont
Vérifications finales :	Le 18/09/2010 au Garage des Grands Moulins Renault à St Etienne les Remiremont
Publication des résultats partiels et officiels :	½ h après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé situé à la salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont
Remise des prix :	Le 19/09/2010 à 10 h 30 à la salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont

ART.1P. ORGANISATION

L'association sportive A.S.A.C. VOSGIEN, en qualité d'organisateur administratif, organise le 17/18/19 septembre 2010, avec le concours :

- de la commune de Saint Etienne les Remiremont
- du Conseil Général des Vosges
- du Conseil Régional de Lorraine
- ainsi que des municipalités traversées

LE 25^{ème} RALLYE NATIONAL VOSGIEN

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 211 en date du 21/07/10

Comité d'organisation :

Président : François NASAZZI
Membres : Membres de l' A.S.A.C. VOSGIEN
Secrétariat du rallye : Romain SEGUIN
7 Place de l'Eglise 88340 LE VAL D'AJOL
Port. Romain : 06 10 69 45 84 (engagements)
Téléphone/Fax siège social (HR) : 03 29 32 47 37
Courriel : asacvosgien@free.fr

Permanence du rallye : Salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont
Vendredi 17/09/2010 de 16 h 30 à 22 h 00
Du samedi 18/09/2010 de 7 h 30 au dimanche 19/09/2010 à 1 h 00

Organisateur technique : ASAC VOSGIEN
1 route de Launot
88340 LE VAL D'AJOL

1.1P. Officiels de l'épreuve :

PRESIDENT DU COLLEGE :	Jean Charles BIDAL	1625
MEMBRES DU COLLEGE :	Patrice COTTET	8012
	Fabrice VAWONTERGHEM	1183
DIRECTEUR DE COURSE :	Daniel BLANQUIN	1941
DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :	Nicolas BOURGON	168167
	Hubert BENOIT	3617
	Yvette WANTZ	1598
DIRECTEURS DE COURSE DELEGUES	Olivier DEVAUX	1751
	Patrick JOVE	128187
AUX EPREUVES SPECIALES :	Yves LARA	7497
	Jean Claude HUMBERT	21139
COMMISSAIRE TECHNIQUES :	Christian BONIN	1188
	Hervé CUNY	33001
	Denis DERCHE	33547
	Gérard PROTOIS	1906
	Emile TENA	124058
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :	Ernest WANTZ	1599
	Germain CHIPPAUX	1299
	Albert SCHAERRER	1561
CHRONOMETREURS :	M et Mme PEUREUX	11719 et 11716
	Denis PARMENTIER	46842
	BRANDENBERG Claude	19522
	GERMAIN Christian	12893

RESPONSABLE COMMISSAIRES :	Serge MENARD Et Daniel ROBERT	57269 8103
RESPONSABLE INFORMATIQUE :	Philippe KEMPF	150348
RESPONSABLE SECURITE :	Frédéric PETITJEAN Olivier ROBICHON	42992 166815
RESPONSABLE DU MATERIEL :	Josiane LENOIR	16202

1.2P. Eligibilité :

Le 25^{ème} rallye national vosgien (**ouvert au N.P.E.A**) compte pour :

- LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2010
- LE CHALLENGE DES RALLYES DU COMITE REGIONAL LORRAINE ALSACE
- LE CHALLENGE DE L'A.S.A.C. VOSGIEN
- LE CHALLENGE DU CRITERIUM JURASSIEN
- LE CHALLENGE DES 3 PROVINCES

1.3P. Vérifications :

Les équipages engagés seront convoqués aux vérifications administratives qui auront lieu à la salle polyvalente de Saint Etienne les Remiremont, le vendredi 17 Septembre 2010 de 16 h 30 à 21 h 00.

A l'issue des vérifications techniques, qui auront lieu le vendredi 17 Septembre de 16 h 45 à 21 h15 au Garage des Grands Moulin Renault à St Etienne les Remiremont, les voitures devront obligatoirement se rendre au parc fermé et gardé (service de surveillance).

Les vérifications finales seront effectuées au Garage GRANDS MOULINS AUTO RENAULT à St Etienne-les-Remiremont : Taux horaire de la main d'œuvre = 40 €TTC/heure

ART. 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ART. 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – inscriptions :

Toute personne qui désire participer au 25° Rallye National Vosgien doit adresser à :
Romain SEGUIN (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée,
avant le lundi 06/09/2010 à minuit .
Le nombre d'engagés est fixé à 135 voitures maximum.

3.1.1P. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.1.11.1P. Les droits d'engagement :

TARIF	
*Compris plaque assistance	460 €
1 concurrent A.S.A.C. Vosgien (Pilote ou Copilote)	440 €
2 concurrents A.S.A.C. Vosgien (Pilote + Copilote)	420 €
Sans publicité	920 €

3.1.12P. La demande d'engagement :

Ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. VOSGIEN)

IMPORTANT : Merci de joindre à votre demande d'engagement :

- la photocopie de la carte grise
- la photocopie des permis des deux membres de l'équipage
- la photocopie des licences des deux membres de l'équipage
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

3.2P. Equipages :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P. Ordre de départ :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3.3P. l'ordre des départs restera inchangé tant qu'il n'aura pas été effectué environ 10% du kilométrage total des épreuves spéciales

ART . 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P. Voitures autorisées :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2P. Pneumatiques :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. Assistance :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance ne sera autorisée qu'au parc d'assistance. Pour chaque équipage, il ne sera admis **qu'un véhicule d'assistance dans le parc**. Pour y accéder, il devra impérativement être **muni de sa plaque et de son sticker Assistance**. Il aura l'obligation de respecter strictement le code de la route.

Un **parc remorques étant prévu à St Etienne les Remiremont**, les remorques, ainsi que tout autre véhicule, seront interdites dans le parc d'assistance : le non respect de cette interdiction sera sanctionné d'une pénalité en temps. Le parc à remorques est situé au Parc Economique des Grands Moulins dans **l'enceinte de la Boucherie Charcuterie COURROYE Jean**.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- Aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses d'entreprises ou terrains annexes **sous peine d'exclusion immédiate** de la compétition sans remboursement des droits d'engagement.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6P. Plaques d'immatriculation :

A tout moment du rallye les voitures engagées devront posséder une plaque d'immatriculation placée à l'avant et une seconde placée à l'arrière. Celles-ci devront être conformes aux dispositions applicables en France.

Elles seront apposées de manière visible aux emplacements suivants :

- à l'arrière celui prévu à l'origine par le constructeur ;
- à l'avant celui prévu à l'origine par le constructeur ou à défaut si le pare choc avant ne comporte plus d'emplacement adapté, la plaque devra être apposée sur une surface sensiblement verticale (moins de 15° d'inclinaison par rapport à la verticale) et le centre de la plaque ne devra pas être placé à plus de 80 cm de l'axe longitudinal de la voiture.

ART. 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ART. 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description :

Le 25^{ème} Rallye National Vosgien représente un parcours de 317.400 km . Il est couru en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97.800 km.

Les épreuves spéciales, sont les suivantes :

a) E.S 1/3/5	3 × 7,900	= 23,700 km
c) E.S 2/4/6	3 × 24,500	= 73,500 km

6.2P. Reconnaissances :

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu :

Le samedi 11/09/2010 de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 22h 00.

Le dimanche 12/09/2010 de 14 h 00 à 19 h 00.

Le vendredi 17/09/2010 de 9 h 00 à 16 h 00

Elles devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et dans le strict respect du Code de la route comportant notamment l'interdiction du bruit et de la vitesse afin de ne pas gêner les riverains.

Les concurrents auront obligation d'apposer sur le pare-brise de leur véhicule, en haut et à droite, un sticker de contrôle de reconnaissance, qui leur sera remis en même temps que le road book.

3 passages seulement seront autorisés dans chacune des spéciales à reconnaître, des contrôles seront effectués.

Nous vous signalons que nous serons particulièrement intransigeants lors des contrôles que nous effectuerons pendant les reconnaissances. Un carton de pointage sera remis lors de la distribution des road book. Ce dernier devra être rendu lors des vérifications administratives.

Les reconnaissances effectuées en dehors des jours et heures autorisés ou le non respect du nombre maximum de passages seront sanctionnés comme suit : Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement et demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les 3 pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

1^{ère} infraction : selon gravité 1 ou 3 minutes de pénalité ou départ refusé ou et amende du montant de l'engagement

2^{ème} infraction : départ refusé, demande de sanction à la FFSA - amende du double du montant de l'engagement.

LES 3 PENALITES SONT CUMULEES

6.3P. Carnet de contrôles :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4P. Circulation :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ART.7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P.Départ :

7.2P.Dispositions générales relatives au contrôle :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Signes distinctifs des commissaires :

Les commissaires de route et chefs de poste seront vêtus de chasubles portant la mention Commissaire ou Chef de Poste.

7.3P. Contrôles de passage (CP) – Contrôles horaires (CH) – Exclusion :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4P. Contrôle de regroupement :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Epreuves spéciales (ES) :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6P. Parc fermé :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.7P. Abandons :

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière qui sera à la discrétion des commissaires sportifs.

ART. 8P. PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ART. 9P. CLASSEMENT :

Conforme au règlement standard F.F.S.A et au règlement de la COUPE DE FRANCE DES RALLYES

ART. 10P. PRIX – COUPES :

		1°	2°	3°	4°
SCRATCH		500 €	300 €	200 €	100 €
GROUPES	de 1 à 10 partants	200 €	-	-	-
	de 11 à 20 partants	200 €	100 €	-	-
	20 et plus de 20 partants	200 €	100 €	50 €	-
CLASSES	de 1 à 5 partants	460 €	-	-	-
	de 6 à 10 partants	460 €	230 €	-	-
	de 11 à 17 partants	460 €	230 €	120 €	-
	18 et plus de 18 partants	460 €	230 €	120 €	80 €

Dans les groupes comme dans les classes, s'il n'y a qu'un seul partant, la prime sera divisée par 2 (valable également pour la coupe des Dames)

COUPES DES DAMES	1^{er} équipage féminin 460 €
COMMISSAIRES	3 coupes ou prix seront distribués au sort
COUPES	au SCRATCH – GROUPES - CLASSES

TOTAL PARCOURS : 317.400 km

TOTAL ES : 97.200 km soit 30.62 %

Ouvert aux concurrents étrangers,
Epreuve inscrite en N.P.E.A

	1^{ère} ETAPE	Temps Imparti	KMS Partiel	KMS Total	Horaire 1^{ère} Voiture	Horaire dernière Voiture
CH1	DEPART Salle Polyvalente St ETIENNE		00.000	00.000	9 H 00	11 H 20
CH2	ENTREE ASSISTANCE - ELOYES	20'	13.000	13.000	9 H 20	11 H 40
CH3	SORTIE ASSISTANCE - ELOYES	15'			9 H 35	11 H 55
CH4	E.S.1	20'	15.800	28.800	9 H 55	12 H 15
	NEUTRALISATION	3'			9 H 58	12 H 18
	DEPART ES 1		00.100	28.900		
	ARRIVEE		08.100	37.000		
	POINT STOP		00.200	37.200		
CH5	E.S.2	35'	17.200	54.400	10 H 33	12 H 53
	NEUTRALISATION	3'			10 H 36	12 H 56
	DEPART ES 2		00.100	54.500		
	ARRIVEE		24.500	79.000		
	POINT STOP		00.200	79.200		
CH6	ENTREE REGROUPEMENT ST ETIENNE	65'	26.600	105.800	11 H 41	14 H 01
CH7	SORTIE REGROUPEMENT ST ETIENNE	40'			12 H 21	14 H 41
CH8	ENTREE ASSISTANCE ELOYES	20'	13.000	118.800	12 H 41	15 H 01
CH9	SORTIE ASSISTANCE ELOYES	30'			13 H 11	15 H 31
CH10	E.S.3	20'	15.800	134.600	13 H 31	15 H 51
	NEUTRALISATION	3'			13 H 34	15 H 54
	DEPART ES 3		00.100	134.700		
	ARRIVEE		8.100	142.800		
	POINT STOP		00.200	143.000		
CH11	E.S.4	35'	17.200	160.200	14 H 09	16 H 29
	NEUTRALISATION	3'			14 H 12	16 H 32
	DEPART ES 4		00.100	160.300		
	ARRIVEE		24.500	184.800		
	POINT STOP		00.200	185.000		
CH12	ENTREE REGROUPEMENT - ST ETIENNE	65'	26.600	211.600	15 H 17	17 H 37
CH13	SORTIE REGROUPEMENT - ST ETIENNE	40'			15 H 57	18 H 17
CH14	ENTREE ASSISTANCE - ELOYES	20'	13.000	224.600	16 H 17	18 H 37
CH15	SORTIE ASSISTANCE - ELOYES	30'			16 H 47	19 H 07
CH16	E.S.5	20'	15.800	240.400	17 H 07	19 H 27
	NEUTRALISATION	3'			17 H 10	19 H 30
	DEPART ES 5		00.100	240.500		
	ARRIVEE		8.100	248.600		
	POINT STOP		00.200	248.800		
CH17	E.S.6	35'	17.200	266.000	17 H 45	20 H 05
	NEUTRALISATION	3'			17 H 48	20 H 08
	DEPART ES 6		00.100	266.100		
	ARRIVEE		24.500	290.600		
	POINT STOP		00.200	290.800		
CH18	ENTREE PARC FERME – SAINT ETIENNE	65'	26.600	317.400	18 H 53	21 H 13
	POINTAGE EN AVANCE AUTORISE					